

## BRÉSIL

Date des élections: 15 novembre 1974

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des députés et d'un tiers des membres du Sénat (soit 22 sénateurs), à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Congrès national, Parlement bicaméral du Brésil, se compose du Sénat fédéral et de la Chambre des députés.

Le Sénat comprend 66 membres, élus pour 8 ans à raison de 3 pour chacun des 22 Etats du pays et renouvelables alternativement par 1/3 (soit 22 sénateurs) et par 2/3 (soit 44), tous les 4 ans.

La Chambre des députés se compose de 364 membres, élus pour 4 ans \*. Le nombre de députés auxquels a droit chaque Etat est fonction du nombre d'électeurs que compte cet Etat, mais ne peut être inférieur à 7. Chaque territoire fédéral élit un député (à l'exception du Territoire de Fernando de Noronha).

Système électoral

Sont électeurs les citoyens des deux sexes, âgés de 18 ans révolus et inscrits sur les listes électorales de la circonscription où ils résident; toutefois, ne peuvent être inscrits sur ces listes les analphabètes, les personnes qui ne peuvent s'exprimer dans la langue nationale, les aliénés, les détenus, les individus qui n'ont pas la pleine jouissance de leurs droits politiques, ainsi que les membres des forces armées d'un grade inférieur à celui de sergent.

Les listes électorales sont établies au niveau municipal et sont révisées avant chaque élection. Le vote est obligatoire et l'abstention est sanctionnée par une amende.

Sont éligibles au Congrès les Brésiliens de naissance, ayant la pleine jouissance de leurs droits politiques et appartenant à l'un des deux partis politiques officiels du pays. Les candidats à la Chambre des députés doivent en outre être âgés de 21 ans révolus et résider dans l'Etat où ils se présentent aux élec-

\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 7.

tions, tandis que les candidats au Sénat doivent avoir au moins 35 ans. Ne sont pas éligibles au Congrès, notamment, les personnes condamnées pour atteinte à la sécurité nationale, à l'ordre politique, économique et social, ou encore à certains principes moraux. Il y a incompatibilité entre le mandat parlementaire et diverses fonctions, parmi lesquelles un certain nombre de fonctions publiques importantes, civiles ou militaires, et certains postes dans des corporations publiques ou semi-publiques.

Les 361 députés des 22 Etats du Brésil sont élus au scrutin de liste. Les sièges sont répartis proportionnellement entre les listes, selon la méthode de la plus forte moyenne ; puis, les sièges remportés par chaque liste sont attribués aux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages préférentiels.

Les 3 députés des 3 territoires fédéraux sont élus au scrutin uninominal majoritaire. Pour les élections au Sénat, le scrutin est également majoritaire, chaque électeur votant pour un seul candidat lorsqu'il s'agit (comme pour les élections de 1974) de renouveler un tiers des membres du Sénat, et pour deux candidats si deux tiers des sièges sont à pourvoir.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est fait appel à l'un des suppléants élus en même temps que les membres du Congrès. S'il n'y a pas de suppléant disponible et si la vacance s'est produite plus de 15 mois avant l'échéance du mandat parlementaire pour le siège en cause, il est procédé à une élection partielle.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives de 1974 ont eu lieu parallèlement à l'élection des membres des assemblées des Etats.

De même que lors des précédentes élections législatives (qui ont eu lieu en 1970), l'Alliance pour la rénovation nationale (ARENA), parti gouvernemental, créé en 1966, avait pour seul adversaire le Mouvement démocratique brésilien (MDB). Au cours de la campagne électorale, le Général Ernesto Geisel, Président de la République, a souligné qu'un système bipartiste était indispensable pour assurer le progrès de la démocratie parlementaire dans le pays; il a déclaré, en outre, que le développement économique et social du Brésil ne pouvait être mené à bien que dans un climat de sécurité, où tous les citoyens observent un comportement modéré. Les candidats de l'ARENA, en général, ont fait ressortir les réalisations qui peuvent être mises à l'actif de leur gouvernement dans le passé, tandis que les candidats du MDB réclamaient une augmentation des libertés publiques et critiquaient la politique sociale et économique du Gouvernement, dénonçant notamment l'inflation qui s'accroît dans le pays (son taux est estimé à 33 %).

Les gains réalisés par le MDB lors des élections ont été importants par rapport au nombre de sièges que ce parti détenait précédemment. Avec 160 sièges, le MDB a largement atteint l'objectif qu'il s'était fixé, d'obtenir un tiers des sièges à la Chambre, condition nécessaire pour être autorisé à constituer des commissions d'enquête. La Chambre des députés compte une femme parmi ses membres.

Données statistiques

1. *Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des députés*

Nombre d'électeurs inscrits.	35 720 715
Votants. . . . .	28 980 769(81,1 %)

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges remportés lors des élections de 1974	Nombre de sièges remportés lors des précédentes élections
Alliance pour la rénovation nationale (ARENA). . . . .	475	12 162 851	204	223
Mouvement démocratique brésilien (MDB). . . . .	295	11 158 007	<u>160</u>	<u>87</u>
			);(4 :	310

\* 54 sièges supplémentaires ont été créés depuis les dernières élections.

2. *Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat*

Nombre d'électeurs inscrits	35 646 074
Votants. . . . .	28 925 451 (81,1 %)

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	Nombre de sièges remportés lors des élections de <b>1974</b>	Nombre de sièges au Sénat	Nombre de sièges détenus <b>avant les élections</b>
Alliance pour la rénovation nationale (ARENA)	22	10 067 796	6	46	59
Mouvement démocratique brésilien (MDB)	21	14 486 252	16	20	7
			22	66	66

### 3. Moyenne d'âge des membres du Congrès

Chambre des députés: 60 ans

Sénat: 45 ans